



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 18

Réunion Restreinte du : **Mardi 15 Mars 2022**

Présidence de séance : **Mme Béatrice MONNIER**

Secrétaire : **Mme Béatrice MONNIER**

Présent : **M. Christophe JOLY**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

### CORRESPONDANCE

**Courriel de CSK VAL DES ROUGIERES** : concernant les 1/4 de Finale de la Coupe du Var Seniors Futsal. La rencontre CSK VAL DES ROUGIERES / T. AV SPORTIF aura lieu samedi 19 mars à 19h00 au gymnase du Golf Hôtel à Hyères.

**Courriel de ISSOLE FUTSAL** : concernant les 1/4 de Finale de la Coupe du Var Seniors Futsal. La rencontre ISSOLE FUTSAL / STE MUSSE FUTSAL aura lieu le samedi 19 mars à 18h00 au gymnase Gassendi de Rocbaron.

**Courriel de HIBOU ACADEMIE** : concernant une modification d'horaire en Coupe du Var U15 Futsal en ½ finale qui aura lieu le 2 Avril 2022 à 17h30 au gymnase du Golf Hôtel à Hyères. La municipalité et les élus de la ville seront présents (HIBOU ACADEMY vs CSK VAL DES ROUGIERES).

**Courriel de FREJUS FUTSAL** : informant de la non participation pour la rencontre du vendredi 11 mars à 20h15 au gymnase de la Marquisanne. Rencontre FREJUS FUTSAL vs CLASSCI ST JEAN.



# District du Var de Football



---

*Prochaine réunion*  
*Le Mardi 22 Mars 2022*

La Secrétaire : Béatrice MONNIER